

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11	11

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à VINGT heures ZÉRO minute, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents: Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, LACROIX Matthias, MORDELET Pierre.

Absents représentés :

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

16/03/2026

Objet de la délibération

Délibération n°22/2026 : Délibération portant désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de désigner un correspondant défense pour la commune.

Monsieur le Maire souligne que ce correspond a vocation à développer le lien Armée-Nation, c'est-à-dire être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Monsieur le Maire propose de désigner :

Monsieur MORDELET Pierre (titulaire)

Monsieur LACROIX Matthias (suppléant)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DESIGNE en tant que correspondant « défense » de la commune :

Monsieur MORDELET Pierre (titulaire)

Monsieur LACROIX Matthias (suppléant)

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires



Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET